



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 1180-1

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2014, adoptait le règlement suivant :

Règlement concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis Québec ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1381 boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: www.ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 26 novembre 2014

La greffière et directrice des services juridiques

(s) Marie-Pier Pharand

**Marie-Pier Pharand
Avocate**